



Discipline Saut

Règlement du Championnat Suisse Saut Seniors

1 Droit de participation

Chaque cavalier/ère et chaque cheval ne peuvent participer qu'à un seul Championnat Suisse de Saut.

Les participants au Championnat doivent être de nationalité suisse.

1.1 Epreuves qualificatives

Entre les Championnats Suisses organisés annuellement, ont lieu en Suisse des épreuves seniors.

1.2 Conditions de qualification

Pour pouvoir participer au Championnat Suisse, le cavalier doit avoir pris le départ à au moins 6 manifestations proposées pour les seniors en Suisse ou à l'étranger (12 parcours). Le cheval qui compte pour le Championnat, doit avoir, au minimum, pris le départ à une manifestation seniors (2 départs).

Dans le cas où la première épreuve compte plus de 50 inscriptions, sont autorisées à prendre le départ les 50 meilleures paires selon le ranking FSSE.

Le/la champion/ne en titre est automatiquement qualifié/e pour la finale.

Les paires qui ne remplissent pas les critères de qualification, peuvent starter dans les deux épreuves qualificatives, mais ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve finale. Les paires non-qualifiées prennent le départ avant les participants du Championnat Suisse.

2 Engagement

Les participants au Championnat Suisse doivent s'annoncer à son organisateur jusqu'à la clôture des engagements au plus tard.

Si un cavalier/cavalière n'a pas encore atteint sa qualification à la clôture d'engagement et qu'il a encore la possibilité de participer à des épreuves qualificatives avant le début du Championnat, il peut tout de même s'inscrire. Dans ce cas, il doit annoncer à l'organisateur au plus tard 4 jours avant le Championnat s'il a pu se qualifier définitivement ou non. Les cavaliers/cavalières doivent confirmer à l'organisateur leur participation ou leur retrait au plus tard 24 heures avant la première épreuve.

La finance d'engagement pour le Championnat Suisse correspond à deux épreuves de catégorie Sen 115 et une épreuve de catégorie R/N 120 et est payée à l'avance

3 Mode

Le Championnat Suisse comporte trois épreuves s'échelonnant sur deux jours. Le total des trois épreuves représente le résultat final du Championnat Suisse.

Les cavaliers qualifiés pour la finale peuvent choisir librement leur cheval.

L'ordre de départ pour la première épreuve est déterminé lors d'un tirage au sort ayant lieu assez tôt. Lors de ce tirage au sort, le président du jury et au moins un des cavaliers participant au Championnat Suisse doivent être présents. Les participants doivent annoncer au plus tard lors du tirage au sort quel est le cheval qui sera monté lors du Championnat Suisse.



3.1 Première épreuve

La première épreuve correspond à un degré de difficulté de la catégorie Sen 115 et est jugée selon le barème A au chrono.

Si un concurrent est éliminé ou a abandonné, on lui comptera le nombre de points de pénalités du plus mauvais concurrent + 20 points.

En plus du classement de l'épreuve, un classement intermédiaire du Championnat Suisse sera établi.

3.2 Deuxième épreuve

La deuxième épreuve correspond à un degré de difficulté de la catégorie Sen 115 et est jugée selon le barème A au chrono.

Seuls les cavaliers et les chevaux ayant participé à la première épreuve peuvent y prendre part. L'ordre de départ correspond à l'ordre inverse du classement obtenu lors de la première épreuve. Les paires non-qualifiées prennent le départ avant les participants du Championnat Suisse.

Pour cette épreuve, un classement séparé est établi. Après cette deuxième épreuve, un classement intermédiaire du Championnat Suisse est obtenu par l'addition des points de pénalité et des temps de la première et de la deuxième épreuve.

3.3 Troisième épreuve

La troisième épreuve correspond à un degré de difficulté de la catégorie R/N 120. Elle se dispute en 2 manches selon le barème A au chrono, deuxième manche réduite. Il faut intercaler une pause d'environ 30 minutes entre les deux manches. Dimensions des obstacles selon RS 10.11.

En cas d'égalité de points des trois premiers rangs, un unique barrage selon le barème A au chrono est organisé. Si deux barrages s'avéraient nécessaires, le barrage pour la troisième place doit avoir lieu avant celui pour le premier rang.

Peuvent participer les 20 paires les mieux classées selon le classement intermédiaire des deux premières épreuves ainsi que tous les cavaliers ayant le même nombre de points à la suite.

L'ordre de départ de la première manche correspond à l'ordre inverse du classement intermédiaire après deux épreuves.

Celui de la deuxième manche correspond à l'ordre inverse du classement intermédiaire après les deux premières épreuves et la première manche de la troisième épreuve.

4 Classement final

Le classement final est obtenu par l'addition des pénalités des trois épreuves et le temps de la deuxième phase de la troisième épreuve.

5 Somme des prix

Les prix minimum suivants devront être distribués:

5.1 Première et deuxième épreuve

Un classement sera établi pour cette épreuve où 30% des participants sont classés. La somme correspond à celle de la somme minimale des prix selon § 3.5 RS pour la catégorie Sen 110/115.



5.2 Troisième épreuve

Après cette troisième épreuve, le classement du Championnat Suisse est établi (pas de classement de l'épreuve). La somme correspond à celle de la somme minimale des prix selon § 3.5 RS pour la catégorie R/N 120. Tous les cavaliers et toutes les cavalières qui ont terminé la troisième épreuve seront classés.

Révisé lors de l'Assemblée Générale du 21.11.2015 à Gisikon-Root. Approuvé par la FSSE le 21.12.2015.